



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de l'Atlantique
Division « Action de l'État en mer »**

Brest, le 23 juillet 2022
N° 2022/169

ARRÊTÉ

Portant abrogation de l'arrêté n°2022-162 du 17 juillet 2022 créant une zone d'interdiction temporaire à la navigation dans la passe sud d'accès au bassin d'Arcachon.

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Vu le code des transports, notamment ses articles L5242-2 et L6232-4 ;

Vu les articles 131-13 et R 610-5 du code pénal ;

Vu le décret n° 77-733 du 6 juillet 1977 portant publication de la convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer ;

Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer.

CONSIDÉRANT la fin des manœuvres d'écopage des canadiens pendant les opérations de lutte contre incendie sur le secteur La Teste-de-Buch en Gironde.

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du préfet Maritime de l'Atlantique n°2022-162 du 17 juillet 2022 créant une zone d'interdiction temporaire à la navigation dans la passe sud d'accès au bassin d'Arcachon est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>).

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique et par délégation,
L'administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes
Adjoint au préfet Maritime chargé de l'action de l'Etat en mer,
Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Préfecture de la Gironde
- Sous-préfecture Arcachon
- DML 33
- Capitaineries Arcachon, Teste-de-Buch
- SDIS 33
- SIDPC 33
- SNSM (délégation départementale de la Gironde)
- CROSS ETEL
- COD Nantes
- CECLANT/OPS (TN – TN/INFONAUT – pour diffusion auprès des sémaphores concernés)
- GROUPEGENDMARINE Atlantique
- GROUPEGENDEP Gironde
- SHOM

COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM (ASTREINTE AEM – RFO (pour insertion au RAA de la préfecture maritime de l'Atlantique)
- PREMAR ATLANT/OCR
- archives (dossier d'affaire - Chrono AR).